

## INFORMATIONS SECURITE / URBANISME

---

Depuis le 13 Octobre 2022, le site « [georisques.gouv](https://georisques.gouv.fr) » permet désormais à chaque citoyen de connaître l'ensemble des risques naturels et technologiques à proximité de son lieu d'habitation. De nombreuses autres informations (moyens d'alerte, dispositions préventives, ...) y sont également consultables.

Le site « [errial.georisques.gouv.fr](https://errial.georisques.gouv.fr) » permet aux locataires, propriétaires ou acquéreurs d'un bien, d'obtenir un état des risques règlementés concernant leur projet. Pour rappel ce document doit obligatoirement être remis au futur locataire ou acheteur d'un bien.